

Berne, le 23 juin 2020

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	medias.bpa.ch

Baromètre 2020 de la sécurité routière

51% des automobilistes totalement opposés au téléphone au volant

La moitié environ des automobilistes suisses est favorable à une interdiction générale de téléphoner au volant, même avec un dispositif mains libres. Ce chiffre figure parmi de nombreux autres dans le baromètre 2020 de la sécurité routière publié par le BPA. Montrant l'évolution de la sécurité sur les routes helvétiques, cette synthèse révèle la persistance d'un important potentiel d'amélioration, notamment à l'intérieur des localités.

Conduire une voiture tout en téléphonant: la population suisse est divisée à ce sujet. Le baromètre 2020 de la sécurité routière publié par le BPA indique que 51% des automobilistes sondés seraient favorables à une interdiction générale de téléphoner au volant, c'est-à-dire même avec un dispositif mains libres. À l'heure actuelle, téléphoner au volant est, d'une manière générale, un comportement sanctionné par la police et la justice seulement si le conducteur porte le téléphone à son oreille ou le manipule tout en roulant.

Les connaissances scientifiques étayent l'opinion partagée par la moitié des personnes interrogées. La recherche accidentologique montre en effet que le risque d'accident d'un conducteur progresse lorsque celui-ci téléphone tout en roulant. Ceci reste valable même en cas d'utilisation d'un dispositif mains libres car le conducteur a certes les mains libres, mais son attention est détournée de la conduite. En 2019, 43 personnes ont été tuées et plus de 1000 autres grièvement blessées dans les accidents de la route dus à l'inattention ou à des distractions de toute nature.

Moins d'accidents mais trop de conducteurs alcoolisés

Le nouveau baromètre de la sécurité routière montre aussi que les accidents graves sont globalement toujours moins nombreux sur les routes suisses. Avec un bilan de 187 tués et 3639 blessés graves pour l'an dernier, il reste toutefois encore fort à faire. Ainsi par exemple, le nombre d'accidents impliquant des conducteurs sous l'influence de drogues ou de médicaments ne fléchit pas. La conduite en état d'ébriété est par ailleurs plus fréquente en Suisse que dans la plupart des autres pays européens. Les résultats actuels d'une enquête internationale sont éloquentes à ce sujet: 34% de la population suisse interrogée admet avoir pris le volant en étant alcoolisée au cours du mois précédent. À titre de comparaison, ce chiffre est de 5% en Hongrie, 18% en Allemagne, 20% en Italie et 29% en France.

Des progrès plus mesurés à l'intérieur des localités

Autre constat dressé par le baromètre 2020: les accidents graves sont moins nombreux qu'il y a quelques années sur les routes hors localité et les autoroutes. À l'intérieur des localités en revanche, l'accidentalité ne faiblit guère. Ceci est d'autant plus regrettable que les accidents occasionnant des blessés graves y sont plus fréquents qu'en dehors des localités ou sur autoroute.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

Ce problème appelle des mesures portant sur l'infrastructure routière mais nécessite également la responsabilisation des usagers de la route eux-mêmes. S'agissant par exemple de la distraction due au téléphone portable, la moitié des piétons utilisent parfois un tel appareil tout en marchant. Nombreux sont par ailleurs les piétons et les cyclistes qui portent des vêtements sombres, alors que les habits clairs et réfléchissants sont plus visibles et renforcent donc la sécurité. Une modération des vitesses contribuerait elle aussi à désamorcer le problème. Cette approche est d'ailleurs soutenue par une majorité de la population: 59% des sondés sont favorables, en général, à une limite de vitesse à 30 km/h dans les villages et sur les routes de quartier, contre 50 km/h uniquement sur les principaux axes routiers.